

REPUBLICUE DU TCHAD
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

-0- UNITE TRAVAIL PROGRES -0-

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
ET DE L'ETAT CIVIL

SERVICE DES AFFAIRES POLITIQUES
ET DES ASSOCIATIONS CIVILES

AUTORISATION DE FONCTIONNER(I)
&&&&&&&&&&&&

Accordée à une association régie par l'ordonnance no 27/INT/SUR du 28 Juillet 1962

Enregistrée le 22/05/02
Au registre des associations
Année 2003, Folio No 1460

Dénomination: Association "SERVICE AU SAHEL" (S.A.S)

Objet: Article 10 des statuts

Siège Social: N'Djamena

Nationalité de l'association: Tchadienne

COMPOSITION DU COMITE DIRECTEUR

Coordinateur: KOSINDOLENGA SAMBIM

Secrétaire: BEAT JOST

Trésorier: BENJAMIN HUGUENIN

Trésorier adjoint: ISSAYA FOIZI

1er Conseiller ANTOINE ISSA

2e Conseiller Mme BARBARA JOST

Dans un délai d'un(I)mois à compter de la date ci-dessous, l'autorisation de fonctionner devra être rendue publique par insertion dans le journal officiel de la République du Tchad (article 5 de l'ordonnance no 27/INT/SUR du 28 Juillet 1962 et l'article 7 du Décret no 165/INT/SUR du 25 Août 1962).

(I) à adresser à l'association par le canal de l'autorité qui a reçu la demande.

COPIES "pour info" à:

Mtère Justice.....	I
DGSN.....	I
Mairie N'Djamena.....	I
DPT Baguirmi.....	I
SGG/Sce j.o.).....	I
Intéressée.....	2
Archives.....	6

N'DJAMENA, le 23 JUIN 2003
LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE



Le Général de Brigade
ROUTOUANG YOMA GOLOM